

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 4 octobre 2022

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 4 octobre 2022 à 19h30, à la salle du conseil du Centre municipal, sous la présidence de M. Gérald Savard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve	conseiller au siège no 1 ;
Mme Caroline Audet	conseillère au siège no 2 ;
M. Stécy Potvin	conseiller au siège no 3 ;
M. Ghislain Bouchard	conseiller au siège no 4 ;
M. Alexandre Germain	conseiller au siège no 5 ;
M. Raynald Pearson	conseiller au siège no 6 ;

Assiste également à cette séance :

Mme Louise Perron, greffière-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 ;
- 4.00 Approbation des comptes ;
- 5.00 Correspondance ;
- 6.00 Adoption finale du règlement no 22-374 ;
- 7.00 Autorisation d'aller en appel d'offres – vente motoneige Skandic 1996 ;
- 8.00 Abrogation de la résolution 22-09-161 et acceptation d'une soumission pour le déneigement d'une partie du chemin du lac à l'Ours ;
- 9.00 Acceptation du décompte final et autorisation de paiement – CWW ;
- 10.00 Démission M. Jessy Savard – Service incendie de Bégin et motion de remerciements ;
- 11.00 Formation d'un comité d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;
- 12.00 Rapport des comités ;
- 13.00 Divers :
 - 13.01 Transfert à la CAIR – 2500\$;
 - 13.02 Demande de la CAIR – 100^e anniversaire ;
 - 13.03 Construction Rock Dufour – Décompte progressif no 1 ;
 - 13.04 Demande au MTQ – Agglomération Petit Bégin ;
 - 13.05 Club de motoneige – Règlement municipal ;
- 14.00 Période de questions ;
- 15.00 Levée de la séance ordinaire.

1.00 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la greffière-trésorière, Monsieur le maire demande son adoption.

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-175 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain;
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière-trésorière.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item « divers ».

Adoptée

3.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-176 **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raynald Pearson;
APPUYÉE PAR M. Stécy Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 soient adoptées telles que rédigées par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée

4.00 APPROBATION DES COMPTES

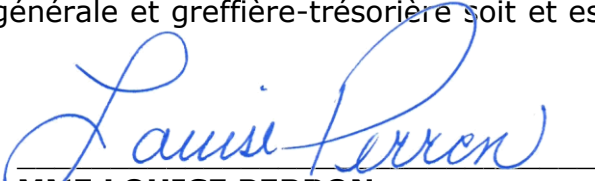
RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-177 **APPROBATION DES COMPTES**

Que soit autorisé les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 76 981.47\$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	1 506.57 \$
Projets spéciaux :	20 058.13 \$
Loisirs/sports/culture :	4 521.88 \$
Voirie/urbanisme :	5 941.51 \$

Eau/égout/déchets :	12 525.52 \$
Service incendie/ sécurité publique :	32 427.86 \$
Des Incompressibles :	4 284.74 \$
Emprunt voirie : capital 23 900 \$ et intérêts	4485.20 \$
Emprunt eau potable : intérêts	903.83 \$

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à en faire le paiement.


MME LOUISE PERRON,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE.

Adoptée

5.00 CORRESPONDANCE

1. Reçu le 20 septembre 2022 par courrier une lettre de la Table régionale de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de remercier le conseil municipal pour sa participation financière à l'activité régionale dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées.
2. Reçu le 28 septembre 2022 par courrier une lettre de la MRC du Fjord concernant la certification conforme du règlement 22-375 de la Municipalité.

6.00 ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NO 22-374

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-178 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-374**

ATTENDU que le conseil municipal désire adopter le règlement 22-374 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 15-288 ayant pour objet le contingentement des installations d'élevage porcin ;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 22-374 a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 juillet 2022 ;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;
 APPUYÉ PAR Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 22-374 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 15-288 ayant pour objet le contingentement des installations d'élevage porcin.

Adopté

**RÈGLEMENT N° 22-374 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
15-288
AYANT POUR OBJET LE CONTINGENTEMENT DES INSTALLATIONS
D'ÉLEVAGE PORCIN**

Préambule

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bégin est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de Bégin est entré en vigueur le 25 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il y a projet d'installation d'élevage porcin sur le territoire, la population est très inquiète et mécontente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'assurer une meilleure paix sociale entourant l'implantation des nouvelles installations d'élevage porcin sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bégin désire donc limiter le nombre d'installations d'élevage porcin sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bégin tenue le 4 juillet 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stécy Potvin appuyé du conseiller Jean-Philippe Villeneuve et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que le projet de règlement portant le numéro 22-374 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit :

**ARTICLE 1 MODIFICATION DE L'ARTICLE 16.52 – CONTINGENTEMENT
DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE PORCIN**

L'article 16.52 est modifié de façon à limiter à une seule installation d'élevage porcin sur tout le territoire de la municipalité, le seul alinéa de cet article sera alors remplacé par celui-ci :

16.52 CONTINGENTEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE PORCIN :

Une seule installation d'élevage porcin est autorisée sur tout le territoire de la municipalité.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion donné le : 4^e jour de juillet 2022

Adoption du premier projet de règlement : 16^e jour d'août 2022

Assemblée publique de consultation : 6^e jour de septembre 2022
Adoption du second projet de règlement : 6^e jour de septembre 2022
Adoption finale: 4^e jour d'octobre 2022
Certificat de conformité de la MRC : 11^e jour d'octobre 2022
Avis de promulgation : 12^e jour d'octobre 2022



Gérald Savard, maire



Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

7.00 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - VENTE MOTONEIGE SKANDIC 1996

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-179 **APPEL D'INTÉRÊT - MOTONEIGE SKANDIC**

ATTENDU que le conseil municipal désire se départir de la motoneige Skandic 1996 utilisée par la municipalité et le Club Perce-Neige ;

ATTENDU que le code municipal permet à une municipalité de vendre un bien ;

ATTENDU qu'il y a lieu de l'offrir à la population de Bégin par proposition d'offres avec un prix minimum de 1 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'autoriser Mme Mireille Bergeron, directrice générale à recevoir ces propositions d'achat de la motoneige Skandic.

Que l'appel d'offres soit offert à la population de Bégin en priorité et si aucune offre provenant de la population de Bégin n'est reçue à la date fixée par la directrice générale, celle-ci pourra ouvrir l'offre aux populations environnantes.

Adoptée

8.00 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 22-09-161 ET ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC À L'OURS

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-180

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 22-09-161 ET ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC À L'OURS

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une deuxième offre concernant le déneigement d'une partie du chemin du lac l'Ours ;

ATTENDU que la deuxième soumission reçue par l'entreprise HP Grenon au montant de 2 480 \$ plus les taxes du kilomètre est plus avantageuse que celle reçue par l'entreprise Excavation JRM ;

ATTENDU que les soumissions doivent être acceptées par les résidents concernés et que ceux-ci ont refusé celle de l'entreprise Excavation JRM et acceptent celle de l'entreprise HP Grenon ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raynald Pearson ;
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'abroger la résolution 22-09-161.

D'accepter l'offre de l'entreprise HP Grenon à 2 480\$ du kilomètre plus les taxes applicables pour la saison 2022-2023.

Adoptée

9.00 ACCEPTATION DU DÉCOMPTE FINAL ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CWW

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-181

ACCEPTATION DU DÉCOMPTE FINAL ET AUTORISATION DE PAIEMENT – CWW – CHEMISAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT

ATTENDU que l'entreprise CWW Inc. a présenté une demande de paiement total à la Municipalité de Bégin pour un montant de 165 677.16 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que l'analyse de la demande de paiement est conforme aux modalités du contrat ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le paiement au montant de 165 677.16 \$ plus les taxes applicables soit autorisé ;

Adoptée

10.00 DÉMISSION M. JESSY SAVARD – SERVICE INCENDIE DE BÉGIN ET MOTION DE REMERCIEMENTS

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-182

DÉMISSION DE M. JESSY SAVARD – SERVICE INCENDIE ET MOTION DE REMERCIEMENTS

ATTENDU que la Municipalité de Bégin a reçu l’avis de démission de M. Jessy Savard du Service incendie de Bégin ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D’accepter la démission de M. Jessy Savard à titre de pompier volontaire au sein du Service incendie de Bégin.

Que le conseil municipal remercie M. Savard de sa précieuse implication au cours des 28 dernières années au sein du Service incendie et lui souhaite une belle continuité dans ces futurs projets.

Adopté

11.00 FORMATION D’UN COMITÉ D’ACCÈS À L’INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-183

COMITE D’ACCES A L’INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bégin est un organisme public au sens de la *Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l’accès ») ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l’accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021. C.25) ;

CONSIDÉRANT que l’article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l’Accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l’accès à l’information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l’organisme dans l’exercice de ses responsabilités et dans l’exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l’accès* ;

CONSIDÉRANT qu’à ce jour, un tel règlement n’a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Bégin doit constituer un tel comité ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article de la *Loi sur l'accès* ;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Bégin :

- Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, M. Gérald Savard Maire ;
- De la directrice générale et greffière-trésorière Mme Mireille Bergeron ;
- De la greffière-trésorière adjointe Mme Louise Perron ;

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Bégin dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Bégin de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adopté

12.00 RAPPORT DES COMITÉS

M. Réналd Pearson

Concernant l'OMH, M. Pearson informe les personnes présentes qu'ils ont reçu une réponse positive de la direction relativement au réaménagement des emplacements des poubelles pour l'an prochain.

Dans un autre ordre d'idée, M. Pearson mentionne qu'il serait important de procéder au changement de lumières à l'Église.

M. Alexandre Germain

Concernant l'urbanisme, M. Germain nous signale que les permis émis pour le mois de septembre 2022 sont au nombre de 9 pour une valeur des travaux estimée de 98 800 \$ et des revenus de 200\$ pour les coûts de permis.

Concernant le comité de mobilisation, M. Germain fait état de la préparation du gros Party de chasse très populaire qui s'en vient le 22 octobre prochain. Les billets sont d'ailleurs déjà tous vendus et il va y avoir entre 10 000\$ et 15 000\$ en prix.

De plus, il indique qu'il y aura encore cette année des dons de bonbons et des décorations ici à la municipalité lors de l'Halloween.

M. Ghislain Bouchard

Concernant le Transport adapté Saguenay-Nord, M. Bouchard mentionne que la

prochaine réunion se tiendra le 25 octobre prochain.

M. Stécy Potvin

Concernant le comité de mobilisation, M. Potvin mentionne l'avancement des travaux relativement à la fête du 100^e anniversaire et que les activités à venir sont de plus en plus identifiées.

Il indique également que lors de la journée de la culture tenue la fin de semaine passée, Mme Audrey Laforge a tenu une activité très intéressante et très appréciée des gens.

Concernant le sentier pédestre, M. Potvin indique qu'il y a eu installation de bancs ainsi que des balançoires et que le tout est magnifique.

Mme Caroline Audet

Mme Audet n'a rien à signaler.

M. Jean-Philippe Villeneuve

Concernant la CAIR, il indique qu'il y aura un nivelage et l'ajout de gravier sur le chemin menant au Lac Fraser.

13.00 DIVERS

13.01 TRANSFERT À LA CAIR – 2500\$

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-184

TRANSFERT DE BUDGET À LA CAIR

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Bégin désire apporter une aide financière additionnelle à la Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin pour la tenue de leurs activités ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à verser un montant de 2 500 \$ à la CAIR de Bégin.

QUE ce montant soit pris à même le budget de fonctionnement.

Adopté

13.02 DEMANDE DE LA CAIR – 100^E ANNIVERSAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-185

DEMANDE DE LA CAIR – BUDGET 100^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Bégin a reçu une demande de la Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin pour supporter les dépenses reliées à la tenue des activités dans le cadre du 100^e en attendant les confirmations et versements des subventions ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à réserver un montant de 4 000 \$ à la CAIR de Bégin advenant des dépenses avant le versement des aides financières.

QUE ce montant soit pris à même le budget de fonctionnement.

Adopté

**13.03 CONSTRUCTION ROCK DUFOUR – DÉCOMPTE PROGRESSIF
NUMÉRO 1**

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-186

CONSTRUCTION ROCK DUFOUR – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO1

ATTENDU que Construction rock Dufour a présenté un premier décompte progressif à la Municipalité de Bégin pour un montant de 274 569.59 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que ladite demande de paiement a été vérifiée par M. Guillaume Carrier, ingénieur au dossier ;

ATTENDU que l'analyse du décompte progressif no 1 et la recommandation de M. Guillaume Carrier, ingénieur pour la firme Tetra Tech de payer un montant de 247 112.63 \$ plus les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raynald Pearson ;
APPUYÉ PAR Mme. Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au paiement No.1 au montant de 247 112.63 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

13.04 DEMANDE AU MTQ – AGGLOMÉRATION PETIT BÉGIN

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-187

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ABAISSEMENT DE LA VITESSE ET MODIFICATION DES LIGNES DE RUE

ATTENDU l'intersection localisée au coin du 2^e rang Est et Ouest et de la route principale se situe à une agglomération urbaine identifiée au plan d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU qu'à cette intersection on retrouve une trentaine de résidences familiales ;

ATTENDU que par le passé, plusieurs citoyens ont déposé des demandes à la Municipalité afin de permettre une diminution de la vitesse sur la route collectrice dans le secteur à partir de l'intersection du rang 2 Est et Ouest et de l'entrée du village ;

ATTENDU que les citoyens ont porté à l'attention de la Municipalité l'aspect dangereux de cette section de la route étant donné la présence d'enfants et la vitesse des voitures passantes ;

ATTENDU qu'il en va de l'intérêt public ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De demander au ministère des Transports de diminuer la vitesse prescrite à 70 km/h pour la portion de route à l'intersection du 2^e Rang 2 Est et Ouest et de la route principale.

De demander au ministère des Transports de diminuer la vitesse prescrite à 70 km/h pour la portion de route située entre l'entreprise les portes Bégin (595 route principale) et l'entrée du village.

De demander au ministère des Transports de remplacer la ligne de dépassement située entre les adresses civiques 276 rue Parent-Sud et 582 route Principale par une ligne double afin d'éviter les dépassements dans ce secteur.

Adopté

13.05 CLUB DE MOTONEIGE – RÈGLEMENT MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-188

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL – CLUB DE MOTONEIGE CARIBOU-CONSCRITS

ATTENDU que le Club de motoneige Caribou-Conscrits a demandé au Conseil municipal de nommer un représentant sur le conseil d'administration de leur organisation ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal nomme M. Jean-Philippe Villeneuve comme représentant au sein du Club de motoneige Caribou-Conscrits.

Adopté

14.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par l'assistance.

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-10-189 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raynald Pearson;
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

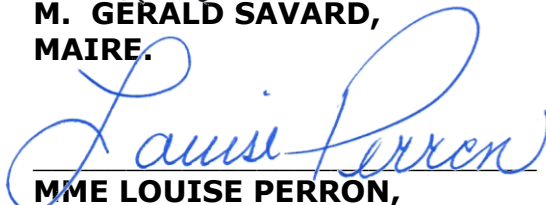
De lever la présente séance ordinaire à 20h00.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**



**MME LOUISE PERRON,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE.**